

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

**CONTRIBUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL DE FRANCE
À LA CONSULTATION PUBLIQUE EUROPÉENNE
SUR LA FUTURE STRATÉGIE « UE 2020 »**

COMMUNICATION

**adoptée par le Bureau du Conseil économique, social et environnemental
lors de sa réunion du 12 janvier 2010
sur le rapport de M. Jacques Duron
au nom de la délégation pour l'Union européenne**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I - QUEL RÔLE DE L'EUROPE POUR SORTIR DE LA CRISE ET PRÉVENIR DE NOUVELLES CRISES ?	4
II - RÉNOVER LA STRATÉGIE DE LISBONNE APRÈS 2010 POUR FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, DE L'EUROPE ET DE LA FRANCE	7
A - VOLET ÉCONOMIQUE.....	8
B - VOLET SOCIAL	10
C - VOLET ENVIRONNEMENTAL.....	11
D - GOUVERNANCE	12
CONCLUSION	15
ANNEXE	17
Annexe 1 : Vote par la délégation pour l'Union européenne, le 15 décembre 2009.....	19
TABLE DES SIGLES	21

La Commission européenne a lancé, le 24 novembre 2009, une consultation publique sur la future stratégie « UE 2020 ». Cette consultation vise à recueillir l'opinion des autres institutions européennes, de la société civile et des parties prenantes sur les moyens pour l'Union européenne (UE) de sortir de la crise, de favoriser la croissance et, afin d'y parvenir, de définir les orientations d'une stratégie de Lisbonne rénovée pour la période 2010-2020.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE de France) s'investit depuis 2003 dans le suivi de la stratégie de Lisbonne et son appropriation au niveau national. À ce titre, il a notamment contribué par une ou plusieurs communications annuelles à la préparation par le gouvernement des programmes nationaux de réforme français et/ou de leurs rapports de suivi successifs, ainsi qu'au suivi de l'évolution de la situation de notre pays au regard des indicateurs de Lisbonne. Il a également contribué, avec les autres conseils économiques et sociaux nationaux des États membres, aux rapports de synthèse publiés, à la demande du Conseil européen, par le Comité économique et social européen, en préparation des sommets de printemps 2006, 2008 et 2010.

Le Bureau du CESE de France a mobilisé l'ensemble des formations de travail du Conseil économique, social et environnemental sur une saisine cadre intitulée : *Construire l'avenir par une France plus forte et plus solidaire*¹, qui étudie notamment les moyens de sortir de la crise et de bâtir une croissance durable. Soucieux de pérenniser l'implication du CESE de France dans le suivi de la future stratégie « UE 2020 » appelée à prendre la suite de la stratégie de Lisbonne, le Bureau a demandé d'élaborer sa réponse à cette consultation à sa délégation pour l'Union européenne.

Celle-ci a désigné M. Jacques Duron pour en être le rapporteur².

¹ Les contributions à la saisine cadre devraient être adoptées en février 2010.

² Le résultat du vote en délégation figure en annexe 1.

INTRODUCTION

La Commission européenne souligne que « *la première tâche de l'UE consiste à permettre une sortie de crise réussie qui appelle une réponse différenciée selon les pays et soulève des problèmes de coordination* » et que « *le principal défi consiste à trouver un équilibre entre, d'une part, la nécessité constante d'un appui budgétaire en faveur de la demande à court terme et, d'autre part, la nécessité de rétablir des finances publiques saines et la stabilité macroéconomique* »³. Le CESE de France partage cette analyse.

En effet, si « *le paroxysme de la crise économique mondiale semble avoir été atteint au premier trimestre 2009* », selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)⁴, et si une certaine reprise semble se dessiner depuis lors dans les économies avancées, entre autres celles de la France et de l'Allemagne, il est encore difficile d'en mesurer toutes les conséquences.

Cette reprise reste par ailleurs fragile et inégale selon les pays. Le marché du travail risque encore d'enregistrer, avec l'effet retard habituel, d'importantes baisses d'emplois dans les trimestres à venir. Surtout, les déséquilibres de l'économie mondiale à l'origine de la crise n'ont pas été corrigés, notamment s'agissant du contraste entre les déficits américains et les excédents de certains pays émergents, ou du gonflement de l'endettement public et privé dans la plupart des pays développés⁵ ; au contraire, les déficits budgétaires de très nombreux États continuent de se creuser et leur endettement, considérablement accru, pèsera encore longtemps.

L'Union européenne est un acteur important de l'économie mondiale : ainsi, avec 500 millions d'habitants, l'Union à 27 représentait en 2005 environ 7,5 % de la population mondiale ; avec une part dans le Produit intérieur brut (PIB) mondial (en parité de pouvoir d'achat) de 22 % en 2008, sa part dans le commerce mondial atteignait en 2007 de l'ordre d'un cinquième des importations et des exportations mondiales de biens⁶, et un quart environ des réserves de change est libellé en euro⁷. Par ailleurs, l'UE-27 comptait 1,3 millions de chercheurs en 2006, soit presque autant en valeur absolue que les États-Unis mais relativement moins en pourcentage de la population⁸.

³ Commission européenne, *Document de travail - Consultation sur la future stratégie « UE 2020 »*, COM(2009) 647 final (novembre 2009), p. 10.

⁴ *Note de conjoncture* de l'INSEE, juin 2009.

⁵ Avis sur *La conjoncture économique et sociale en 2009* du Conseil économique, social et environnemental, rapporté par M. Pierre Duharcourt.

⁶ Non compris les échanges intra-communautaires, cf. Eurostat, *L'Europe en chiffres 2009*, pp. 130 et 385.

⁷ Notice « L'union économique et monétaire », de Benjamin Carton, in *L'Union européenne*, Les notices de La documentation Française, sous la direction de Jacques Ziller, p. 102 (2008).

⁸ En équivalents plein temps, cf. Eurostat, *L'Europe en chiffre 2009*, p. 39.

Enfin, si, depuis 2000, l'UE s'est dotée avec la stratégie de Lisbonne d'une stratégie concertée pour la croissance et l'emploi, elle est loin d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés ; ainsi, l'évolution annuelle du PIB réel de l'Union européenne à 27 ne s'élevait en moyenne qu'à 2,2 % par an entre 1999 et 2008, niveau sensiblement inférieur à l'objectif de 3 % fixé en 2000.

Pour le Conseil économique, social et environnemental, ces constats et la nécessité de prévenir de nouvelles crises plaident pour une profonde réforme de la gouvernance mondiale, dans laquelle l'Union européenne doit prendre toute sa place. Ils supposent aussi une refonte de la stratégie de Lisbonne, dont les principes fondateurs demeurent valides, mais qui doit être profondément rénovée par l'affirmation de son volet externe, par le renforcement du programme communautaire et par un volontarisme accru des États membres. Le lancement de la stratégie « UE 2020 » et sa réussite future constituent dans ce cadre des enjeux majeurs.

I - QUEL RÔLE DE L'EUROPE POUR SORTIR DE LA CRISE ET PRÉVENIR DE NOUVELLES CRISES ?

La déclaration du G20 de Londres (avril 2009) annonçait, quant aux réformes de la sphère financière (supervision des marchés financiers, modification des normes comptables, surveillance des agences de notation) des mesures qui sont un premier pas dans un sens conforme aux souhaits formulés par le CESE de France en février 2009⁹. Si l'application de nombre des décisions annoncées demande à être précisée, les conditions d'un assainissement du système bancaire sont engagées, sans être garanties. Le CESE de France souligne notamment la nécessité que soit effectué un suivi de la mise en œuvre effective des préconisations du G20, entre deux sommets. Devrait aussi être étudiée la faisabilité de la création d'une institution européenne chargée de la supervision bancaire et financière¹⁰, y compris les paradis fiscaux. Il faut enfin se donner l'objectif de surveiller la formation et la croissance de nouvelles « bulles » telles que celles qui ont affecté immobilier ou valeurs boursières¹¹.

Le refus du protectionnisme ne doit pas conduire à renvoyer à plus tard le traitement des déséquilibres majeurs des échanges internationaux engendrés par les effets de domination et les excès de l'endettement des États-Unis¹². Il apparaît

⁹ Avis *La crise bancaire et la régulation financière*, rapporté par Mme Monique Bourven et M. Yves Zehr (février 2009).

¹⁰ Avis *La crise bancaire et la régulation financière*, et communication *La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et son avenir après 2010 : contribution du Conseil économique, social et environnemental au rapport de synthèse du Comité économique et social européen*, rapportée par M. Georges de La Loyère (septembre 2009), p. 8.

¹¹ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, pp. 17 et 19, et communication *Contribution du Conseil économique, social et environnemental à la préparation du Rapport de suivi 2009 du Programme national de réforme français 2008-2010*, rapportée par M. Gabriel Paillason (septembre 2009), p. 20.

¹² Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 14.

regrettable que les réunions du G20 n'aient pas traité suffisamment de ce problème. Face à une stratégie de dévaluation compétitive, la France devrait intervenir pour que la zone euro se dote enfin d'une stratégie de change affirmée, pour permettre à l'euro de ne plus être la variable d'ajustement du système international. Cela passe aussi par les réformes des organisations internationales elles-mêmes, et notamment du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale ; les engagements figurant dans l'accord de Pittsburgh sur le transfert d'au moins 5 % des quotes-parts du FMI au profit des « pays émergents et en développement dynamiques », qui doivent être appliqués, et la pérennisation du G20, même si la concertation ne peut se limiter à cette seule sphère, sont un premier pas en ce sens¹³. L'Union ne peut plus pour sa part faire l'économie de se poser la question de la révision de son mode de représentation au sein des institutions financières et de s'interroger sur l'opportunité d'une représentation unique¹⁴.

Faire de l'Union un acteur d'influence sur la scène mondiale suppose l'identification d'intérêts convergents entre les États membres et la détermination d'une vision commune¹⁵. Au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'UE peut être porteuse d'un message fort en faveur d'une organisation du commerce international ordonnée autour des principes de réciprocité, de respect de règles du jeu et de progrès humains. L'UE doit agir sans faiblesse à l'OMC pour conduire une politique offensive conjuguant d'un côté ouverture et concurrence équitable, de l'autre protection énergique de ses intérêts par une défense commerciale efficace et la protection de son système de normes. Face au piétinement des négociations en cours, il importe d'encourager en parallèle la conclusion d'accords commerciaux ou de partenariat avec les pays et ensembles régionaux à fort potentiel de croissance¹⁶, tels que l'accord commercial entre l'UE et la Corée dans son principe. Les développements consacrés à la stratégie à conduire par l'UE en matière de commerce international par la consultation publique de la Commission européenne¹⁷ apparaissent à cet égard bienvenus. Toutefois, il appartient également à l'UE de veiller à ce que les négociations internationales sur la libéralisation des échanges ne portent pas atteinte aux dispositifs d'aide aux industries culturelles et à la protection de la propriété intellectuelle¹⁸.

Les thèmes de concertation dans les instances de négociations multilatérales doivent s'élargir aux droits des travailleurs, tels que définis en particulier par les

¹³ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 13.

¹⁴ Avis *Quelles solidarités européennes faut-il renforcer face aux défis de la mondialisation ?*, rapporté par Mme Anne Cuillé (avril 2008), pp. 26 à 34.

¹⁵ *Ibid.*, pp. 29 à 34.

¹⁶ *Ibid.*, pp. 26 à 34.

¹⁷ *Consultation sur la future stratégie « UE 2020 »*, fin de la page 11 et début de la page 12.

¹⁸ Avis *Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie*, rapporté par Mme Julia Kristeva-Joyaux (juin 2009), p. 58.

recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cet élargissement doit aller de pair avec une ré-articulation du rôle des instances internationales (Organisation des Nations unies, OIT, OMC) permettant de mieux lier les trois aspects – économique, social, environnemental – du développement durable¹⁹.

L'UE a un rôle à jouer aux côtés des autres grands acteurs économiques que sont notamment les États-Unis et la Chine pour contribuer de façon coordonnée à la reprise.

La coordination des mesures de relance au niveau mondial devrait intégrer les exigences de l'aide au développement et de la lutte contre la faim, priorité non prise en compte lors du G20 de septembre : on rappellera à cet égard les engagements du Millénaire²⁰. En outre, 75 milliards d'euros annuels sont nécessaires pour doubler l'aide publique aux pays en développement, conformément à la décision du G8 en 2005 et atteindre le seuil de 0,7 % du PIB²¹. Le plan d'aide annoncé par le FMI en juillet 2009 en faveur des pays les plus pauvres ne constitue qu'un premier pas en ce sens.

L'Union européenne a joué, notamment à Kyoto et Bali, un rôle moteur pour promouvoir un mode de développement plus durable. Si le recul des prix des matières premières, notamment énergétiques, a provisoirement affaibli l'incitation à réaliser les efforts nécessaires, les investissements à déployer pour y parvenir sont une opportunité considérable pour soutenir l'activité tout en préparant l'avenir, et un défi majeur pour préparer et gérer les transitions nécessaires. **L'enjeu de la conférence de Copenhague** (décembre 2009) sera de définir des engagements chiffrés nettement plus importants que ceux du protocole de Kyoto et de faire participer à la lutte contre le réchauffement climatique des pays clés, au premier rang desquels États-Unis et Chine. Si les pays développés se sont engagés en juillet 2009 à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de « 80 % ou plus en 2050 par rapport à 1990 », ils n'ont pas réussi à s'entendre sur un objectif pour 2020, ce qui n'a pas permis la conclusion d'un accord avec les pays émergents.

Un autre impératif est de faire face à la menace d'une crise de l'eau²². Si rien n'est fait, la moitié de la population mondiale vivra d'ici 2020 dans des régions exposées à des risques de pénuries. 1,5 milliards de personnes dans le monde sont privées d'un accès à l'eau potable et à l'assainissement. L'Union européenne doit inciter la communauté internationale à réaliser l'objectif affiché en 2000 de réduire de moitié cette proportion d'ici 2015²³, y compris sur son propre territoire et dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UPM). Le

¹⁹ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, op. cit., p. 14.

²⁰ Avis *Les objectifs de développement du Millénaire : quels financements innovants ?*, rapporté par MM. Jacques Lemerrier et Georges de La Loyère (novembre 2006).

²¹ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, pp. 14 et 15.

²² *Ibid.*, pp. 14 et 15.

²³ Projet d'avis *Quelle politique économique et sociale pour surmonter la crise ?*, p. 5.

maintien d'une Politique agricole commune (PAC) dynamique et prenant pleinement en compte la dimension environnementale est aussi nécessaire, dans un contexte international où, selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il faudrait, pour faire face à la croissance démographique et à l'évolution des régimes alimentaires, augmenter d'ici 2050 la production agricole de 70 % et les investissements de 60 %. L'agriculture, par sa dimension spécifique, ne peut en effet être livrée aux seules forces du marché, et doit être régulée au niveau tant européen que national²⁴.

II - RÉNOVER LA STRATÉGIE DE LISBONNE APRÈS 2010 POUR FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, DE L'EUROPE ET DE LA FRANCE

Jamais une stratégie européenne commune face à la mondialisation n'a été aussi nécessaire et le besoin d'actions concertées aussi patent, pour que les politiques conduites au niveau des États membres donnent leur pleine mesure²⁵.

La stratégie de Lisbonne a permis une approche politique et stratégique globale en établissant un consensus en Europe autour d'un certain nombre de priorités. Avant même l'intervention de la crise, elle connaissait toutefois des résultats mitigés²⁶, inégaux selon les champs et les pays concernés. La stratégie « UE 2020 » vise à la prolonger, en recherchant un équilibre entre le dynamisme économique, les engagements de l'Union en matière d'environnement et la clause sociale transversale figurant dans le traité de Lisbonne.

Pour le CESE de France, une stratégie de compétitivité fondée sur l'éducation et la formation professionnelle, sur l'investissement, l'innovation et la recherche, ainsi que sur un processus dynamique articulant de manière systémique les trois piliers économique, social et environnemental, reste pour l'Union européenne la voie à privilégier pour s'inscrire de manière positive dans la mondialisation et dans une stratégie de développement durable.

Cela suppose toutefois de renforcer le volet communautaire de la stratégie, de conforter les efforts de la plupart des États membres, notamment pour construire l'économie de la connaissance, d'actualiser certains des objectifs de la stratégie et de rénover sa gouvernance.

²⁴ Avis *Faim dans le monde et politiques agricoles et alimentaires : bilan et perspectives*, rapporté par Mme Jocelyne Hacquemand (février 2008), p. 84.

²⁵ Avis *Quelles solidarités européennes faut-il renforcer face aux défis de la mondialisation ?*

²⁶ Communication *La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne renouvelée et son avenir après 2010 : contribution du Conseil économique, social et environnemental au rapport de synthèse du Comité économique et social européen*, p. 8.

A - VOLET ÉCONOMIQUE

Le triangle de la connaissance « éducation-recherche-innovation », conserve dans ce cadre son importance stratégique, ce qui nécessitera de poursuivre et de renforcer les efforts en la matière.

L'effort communautaire doit notamment concerner la recherche (avec des moyens accrus pour le Programme cadre), ainsi que la coopération dans des secteurs tels que l'automobile ou l'aéronautique²⁷. Les efforts en matière de recherche doivent déboucher sur des programmes de technologies prometteuses, comme, par exemple, Galileo ou les énergies nouvelles, la capture et le stockage du CO₂, les biotechnologies, en particulier les biomédicaments²⁸. Au-delà du Programme cadre de recherche et développement (PCRD), le CESE de France souhaite que l'Union retienne des programmes stratégiques, en nombre réduit mais choisis avec discernement, par exemple dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), des semi-conducteurs, dont l'industrie est d'importance stratégique, ou des nanotechnologies²⁹. La simple coopération entre États rend ces démarches très difficiles. Seule la dimension européenne est susceptible de permettre à ces projets de surmonter les égoïsmes nationaux, en utilisant l'effet de synergie de l'Union³⁰. Les propositions de la consultation publique tendant à investir dans les réseaux à haut débit durables, à se doter dans les plus brefs délais d'une couverture à large bande à 100 % et à développer l'Internet à haut débit³¹ vont à cet égard dans le bon sens. Le CESE de France a récemment formulé des recommandations en ce domaine pour notre pays³².

Cet effort doit s'intégrer dans le cadre d'une politique industrielle européenne qui reste à développer. Si une politique de concurrence est nécessaire au sein de l'Union pour stimuler la compétitivité des entreprises par l'innovation, la Commission doit mieux veiller à ne pas empêcher l'émergence de « champions européens » dans les secteurs stratégiques. Le CESE de France travaille actuellement, dans le cadre de sa réflexion sur la sortie de crise, à l'élaboration de propositions sur la politique industrielle qu'il va prochainement rendre publiques. Face à la mondialisation, l'Union se doit par ailleurs de développer des stratégies commerciales y compris défensives, une harmonisation plus poussée des normes et des cadres juridiques.

²⁷ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, pp. 17 et 19.

²⁸ Avis *Les biomédicaments : des opportunités à saisir pour l'industrie pharmaceutique*, rapporté par M. Yves Legrain (juin 2009).

²⁹ Avis *L'industrie, les technologies et les services de l'information et de la communication au cœur de l'avenir*, rapporté par M. Hubert Bouchet (avril 2009), et avis *Les nanotechnologies*, rapporté par M. Alain Obadia (juillet 2008).

³⁰ Avis *Quel budget de l'Union européenne au service de la croissance et de l'emploi ?*, rapporté par M. Georges de La Loyère (novembre 2007).

³¹ *Consultation sur la future stratégie « UE 2020 »*, p. 8, dernier alinéa.

³² Avis *Conditions pour le développement numérique des territoires*, rapporté par M. André Marcon (février 2009).

Renforcer les capacités économiques de l'Union passe également par une **meilleure éducation des jeunes** et de meilleures spécialisations, portant notamment sur les métiers d'avenir, par la formation tout au long de la vie et une meilleure information sur l'adéquation entre les emplois offerts et les cursus suivis. Construire un cercle vertueux entre progrès de productivité et création d'emplois suppose d'améliorer à la fois la qualification des personnes et celle des emplois, favorisant une croissance suffisante et une répartition de ses fruits appropriée³³. La création de l'espace européen de l'enseignement supérieur figurant parmi les objectifs de Bologne nécessite à cet égard des mesures de concrétisation³⁴ plus effectives. La proposition de donner à chaque jeune Européen la possibilité d'effectuer une partie de son parcours éducatif dans d'autres États membres³⁵ paraît aussi pertinente au CESE de France. Elle supposera toutefois d'importants moyens pour sa concrétisation, car seule une très faible minorité de jeunes fait effectivement aujourd'hui une part de sa formation dans un autre État membre.

Soutenir la compétitivité des entreprises françaises et européennes reste plus que jamais une nécessité. Cela suppose entre autres d'assurer la continuité du financement et d'accompagner le développement des entreprises, notamment en confortant l'épargne longue et en favorisant la croissance des entreprises de taille intermédiaire (ETI), sans oublier les domaines transversaux³⁶. La mise en œuvre de la directive « services »³⁷ et du *Small Business Act* constitue à cet égard un enjeu important. Il convient également de poursuivre, en France et en Europe, le programme visant à mieux légiférer, de renforcer et clarifier le cadre de protection de la propriété intellectuelle, notamment *via* la création du brevet communautaire, ainsi que de favoriser la transmission des entreprises³⁸, entre autres par la voie de la reprise majoritaire par les salariés ou plus généralement par toutes les formes de l'économie sociale. Il faut également tendre vers une plus grande harmonisation fiscale et sociale au sein de l'Union, notamment par le rapprochement des bases et des taux auxquels sont soumises les entreprises³⁹.

Au niveau national, l'engagement du gouvernement d'augmenter de 25 % d'ici à 2012 le budget de recherche et développement (R&D), et de 50 % celui de l'enseignement supérieur, doit être tenu. La mise en œuvre des pôles de

³³ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, rapporté par M. Le Clézio, pp. 10 à 12.

³⁴ Communication sur *La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et son avenir après 2010*, p. 10.

³⁵ *Consultation sur la future stratégie « UE 2020 »*, p. 5.

³⁶ Avis *L'avenir des industries mécaniques*, rapporté par Mme Martine Clément (octobre 2009).

³⁷ Avis *Les conséquences pour l'économie française de l'application de la directive « Services »*, rapporté par M. Bernard Capdeville (juin 2008).

³⁸ Avis *Le développement des entreprises de taille intermédiaire* (octobre 2008), pp. 31 et 32 et *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services* (décembre 2004), rapportés par Mme Françoise Vilain.

³⁹ Avis *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social*, rapporté par M. Didier Marteau (novembre 2006), pp. 11 à 13.

recherche et d'enseignement supérieur, ainsi que leur bonne articulation avec pôles d'innovation et réseaux de recherche avancée, le renforcement des partenariats entre acteurs publics et privés de la politique industrielle autour des pôles de compétitivité, en développant l'esprit « *clusters* » et en rendant plus accessibles les financements, notamment aux Petites et moyennes entreprises (PME), constitue un autre enjeu essentiel pour favoriser effet d'entraînement et innovation⁴⁰.

B - VOLET SOCIAL

Au plan social également, l'Union apparaît comme un niveau pertinent de régulation. Elle doit renouer avec sa mission initiale de coopération et de convergence entre les États membres pour éviter une compétition en son sein, stérile à terme, qui favorise le dumping social et fiscal. À cet égard, un accroissement de l'aide par le budget communautaire au développement des États membres entrés dans l'UE depuis 2004 ainsi que le renforcement du Fonds social européen (FSE) en cette période de crise seraient conformes à l'intérêt bien compris et à la défense des acquis sociaux de l'Union⁴¹. Il conviendrait aussi d'encourager et de développer le dialogue social européen, voie privilégiée de régulation au niveau européen⁴².

La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne s'est traduite par une progression importante du taux d'emploi, notamment des femmes et des seniors. **Cette dynamique doit être poursuivie** en favorisant, dans un environnement sécurisé, **la dimension qualitative de l'emploi et la cohésion sociale à laquelle concourent les systèmes de protection sociale**. Les entreprises de l'économie sociale, notamment, y participent en s'inscrivant dans des stratégies de long terme, ancrées sur les territoires. L'amélioration du fonctionnement du marché du travail à moyen terme passe notamment par la flexibilité, la mobilité et la sécurisation des parcours professionnels. Le CESE de France a proposé en ce sens un « *nouveau système promouvant des parcours professionnels maîtrisés et favorisant pour les salariés, les entreprises et le service public, une nouvelle relation de confiance* »⁴³.

⁴⁰ Communication *Contribution du Conseil économique, social et environnemental à la préparation du Rapport de suivi 2009 du Programme national de réforme français 2008-2010*, pp. 38 à 41, avis *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence*, rapporté par M. Jean-Pierre Duport (février 2008), pp. 16 à 21 et avis *Les pôles de compétitivité : faire converger performance et dynamique territoriale*, rapporté par M. André Marcon (juillet 2008).

⁴¹ Avis *Croissance potentielle et développement*, rapporté par M. Pierre Duharcourt (janvier 2007), p. 11.

⁴² Avis *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social*, pp. 11 à 13.

⁴³ Avis *La sécurisation des parcours professionnels*, rapporté par Mme Édith Arnoult-Brill (juin 2007) pp. 13 à 21.

Les jeunes de moins de 25 ans étant les premiers touchés par la crise, il y a lieu de porter une attention particulière à leur taux de chômage aux plans européen et nationaux.

Le développement des services à la personne sur le territoire de vie, et notamment des services sociaux d'intérêt général⁴⁴ et leur professionnalisation constituent par ailleurs un enjeu majeur pour l'emploi et le lien social⁴⁵.

Le traité de Lisbonne offre à cet égard de nouvelles possibilités, en conférant une base juridique à un futur règlement sur les services d'intérêt général. Il serait souhaitable que la Commission européenne puisse formuler une proposition de texte en la matière dès le début de son mandat.

Une bonne articulation devrait également être recherchée entre la stratégie « UE 2020 » et la stratégie européenne d'inclusion sociale. Il serait utile de prévoir l'organisation d'une consultation publique sur cette dimension concluant de manière dynamique l'année 2010, année européenne de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion.

Des **améliorations qualitatives** devraient être introduites pour l'après 2010 dans la liste restreinte des indicateurs utilisés pour leur suivi : le taux d'emploi des jeunes devrait être introduit dans les indicateurs structurels, avec un objectif cible à déterminer. Le taux d'emploi en équivalent temps plein pourrait être utilisé en complément du taux d'emploi, pour l'ensemble des actifs occupés et pour les femmes en particulier. Quant à l'éducation, un indicateur complémentaire pourrait être constitué par la dépense par étudiant de l'enseignement supérieur. Pour l'inclusion, la mesure du taux des chômeurs cumulant 12 mois de chômage sur les 18 derniers mois pourrait remplacer le taux de chômage de longue durée des hommes et des femmes, qui ne prend pas en compte les chômeurs temporairement indisponibles⁴⁶.

C - VOLET ENVIRONNEMENTAL

Répondre aux défis environnementaux est une autre exigence, qui nécessite des investissements importants et générerait à court terme des activités et emplois peu délocalisables. La dimension environnementale doit à cette fin être systématiquement intégrée dans nos raisonnements sanitaires, économiques et sociaux. Cela nécessite de mettre l'accent sur la maîtrise de la demande d'énergie dans l'urbanisme et l'habitat, de combiner progrès technologiques et changements de comportements des acteurs en matière de transports, d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer le recours au nucléaire et aux énergies renouvelables... Cela suppose aussi de maintenir la biodiversité et de favoriser

⁴⁴ Avis *Quel cadre juridique européen pour les services sociaux d'intérêt général ?*, rapporté par M. Frédéric Pascal (avril 2008).

⁴⁵ Avis *Les services à la personne (avis de suite)*, rapporté par M. Yves Vérollet (novembre 2008).

⁴⁶ Communication *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne (édition 2009)*, rapportée par Mme Anne Duthilleul (mars 2009), pp. 167, 33 et 34, 57 et 67.

une meilleure gestion de l'eau⁴⁷ et surtout de poursuivre les avancées nécessaires lors des négociations de Copenhague sur la lutte contre le réchauffement climatique. Les engagements concernant les émissions de gaz à effet de serre ne doivent en effet pas ouvrir la voie à une délocalisation de certaines activités vers des pays où celles-ci ne sont pas réglementées. L'instauration d'un mécanisme d'ajustement aux frontières européennes, sous la forme d'une taxe carbone sur les importations en provenance de ces derniers, serait souhaitable⁴⁸.

Accélérer le financement et la réalisation de certains des projets d'infrastructure prioritaires prévus dans le cadre du Réseau transeuropéen de transport pourrait aussi constituer un investissement contribuant à la croissance durable et à la cohésion de l'Union⁴⁹.

D - GOUVERNANCE

Un renforcement de la gouvernance de Lisbonne paraît enfin nécessaire. Outre le renforcement déjà évoqué du volet communautaire de la stratégie, la Méthode ouverte de coordination (utilisée actuellement dans des domaines où les compétences nationales prédominent pour nombre d'enjeux) devrait, d'une façon générale, être confortée par une meilleure coordination des objectifs et des politiques. Cela passe par le renforcement du groupe des coordinateurs de la stratégie de Lisbonne, par un partage plus efficace des meilleures pratiques, par une mise en œuvre plus active des lignes directrices et par l'adoption de mesures législatives quand cela est possible⁵⁰.

Ainsi, l'équilibre de la relance en France et dans l'Union européenne sera d'autant plus assuré que les plans mis en œuvre seront cohérents ou coordonnés⁵¹ ; la prise en compte des plans de relance dans les rapports de suivi des Programmes nationaux de réforme (PNR), utile, ne constitue pas à cet égard un élément suffisant ; l'importance de la part des échanges commerciaux intracommunautaires dans les exportations des pays membres plaide également

⁴⁷ Communication sur *La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et son avenir après 2010 : contribution du Conseil économique, social et environnemental au rapport de synthèse du Comité économique et social européen*, p. 9 et avis *Projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement*, rapporté par M. de Viguerie (juin 2008).

⁴⁸ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2008*, rapporté par Mme Marie-Suzie Pungier, (mai 2008), pp. 20 à 23.

⁴⁹ Avis *Infrastructures et développement durable des territoires : un autre regard, une nouvelle vision*, rapporté par M. Daniel Tardy (septembre 2009), p. 28.

⁵⁰ Communication *La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et son avenir après 2010 : contribution du Conseil économique, social et environnemental au rapport de synthèse du Comité économique et social européen*, p. 12.

⁵¹ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009* et communication *La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et son avenir après 2010 : contribution du Conseil économique, social et environnemental au rapport de synthèse du Comité économique et social européen*, p. 7.

pour une plus grande coordination en la matière⁵². Il conviendrait par ailleurs de se concerter au niveau européen pour trouver des solutions à la question primordiale de la gestion commune de la dette publique. Le CESE de France suggère que l'Eurogroupe étudie la coordination des agences européennes de la dette en proposant la création d'une instance commune qui pourrait préfigurer une future Agence européenne⁵³. Enfin, il réitère le souhait d'une véritable redéfinition du Pacte de stabilité et de croissance⁵⁴, afin de mieux prendre en compte la situation et les politiques économiques, financières et sociales des pays membres.

Nombre des objectifs de Lisbonne n'ont pas été atteints par la majorité des États membres. En y ajoutant l'objectif de 3 % de taux de croissance annuel défini en 2000, ces objectifs pourraient être conservés pour la période allant de 2010 à 2015 ou 2020, en les **complétant ou relevant dans certains domaines** : l'insertion professionnelle des jeunes, le chômage de longue durée, le risque de pauvreté, le taux de ménages sans emploi, l'attractivité des études scientifiques et l'objectif global d'économie d'énergie de 20 % d'ici à 2020 que s'est fixé l'UE, mériteraient ainsi de se voir retenus parmi les objectifs suivis dans le cadre de la liste restreinte des indicateurs. Les objectifs de taux de R&D et de taux d'emploi, qu'ont atteints plusieurs pays, devraient être **relevés pour l'UE à 27 et déclinés par pays** pour tenir compte de la situation de départ de chacun dans sa contribution aux efforts à accomplir, comme cela a été fait en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). La proposition d'une déclinaison nationale des objectifs de la stratégie « UE 2020 »⁵⁵, comme l'avait préconisé le CESE français, paraît donc pertinente.

Devrait aussi être mieux prise en compte dans les indicateurs la comparaison entre l'Union et ses principaux partenaires économiques, afin de mesurer les performances européennes à l'échelle mondiale⁵⁶.

L'idée émise par la consultation publique d'impliquer davantage le Parlement européen dans le suivi de la future stratégie « UE 2020 »⁵⁷ paraît judicieuse et pourrait contribuer à améliorer la visibilité politique de cette stratégie et de sa mise en œuvre. L'implication des partenaires sociaux et de la société civile, enjeu également souligné par la consultation, en est un autre élément majeur.

⁵² Communication *La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et son avenir après 2010 : contribution du Conseil économique, social et environnemental au rapport de synthèse du Comité économique et social européen*, p. 7.

⁵³ *Ibid.*, p. 7.

⁵⁴ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 20.

⁵⁵ *Consultation sur la future stratégie « UE 2020 »*, p. 13.

⁵⁶ *Projet de contribution française sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne*, SGAE, p. 70.

⁵⁷ *Consultation sur la future stratégie « UE 2020 »*, p. 13.

Le choix de programmation quinquennale par le Conseil européen et par les États membres⁵⁸, qui marque un retour à l'option ayant prévalu pour la première période (2000-2005) de la stratégie de Lisbonne, ne paraît pas nécessairement le plus adéquat dans le contexte actuel, même s'il correspond aux mandats du Parlement européen et de la Commission. Il tend en effet à figer les choix pour des périodes relativement longues. Opter pour des périodes de programmation intermédiaires plus courtes (par exemple 2010-2013 et 2013-2015), comme cela avait été fait dans le cadre de la stratégie de Lisbonne rénovée de 2005 à 2008 et de 2008 à 2010, permettrait si nécessaire de réajuster le tir de manière plus fréquente, dans un contexte de forte incertitude à moyen terme. Cela correspondrait également mieux à la réalité des échéances politiques dans les États membres, qui ne coïncident pas nécessairement avec les bornes (2010-2015) proposées par la Commission. La démarche visant à renforcer l'implication des acteurs nationaux doit par ailleurs être poursuivie et étendue aux régions des États membres. Ainsi, en France, le Conseil économique, social et environnemental, les collectivités territoriales *via* les associations de collectivités locales, les partenaires sociaux *via* le Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales (CDSEI), ainsi que divers conseils spécialisés, sont déjà consultés chaque année sur le projet de PNR et son rapport de suivi, ce qui a constitué un progrès important.

D'une manière générale, pour améliorer cette implication, il serait souhaitable de laisser plus de temps à cette consultation, comme cela a été le cas pour le rapport de suivi 2009 du PNR. Un débat sur ce thème en séance plénière du Parlement national pourrait également y contribuer. Pour mieux impliquer le niveau régional, il pourrait être demandé aux instances consultatives placées auprès des collectivités régionales, telles que, en France, les Conseils économiques et sociaux régionaux, de préparer une contribution dans les domaines de compétences régionales entrant dans le champ de Lisbonne. Ces contributions seraient adressées au gouvernement national, qui pourrait les faire figurer en annexe au projet de PNR, comme il le fait notamment déjà pour la contribution du CESE de France. Le Conseil économique et social régional (CESR) d'Île-de-France, à titre d'exemple, a également formulé des propositions récentes en ce sens⁵⁹. Aussi, l'option proposée par la consultation sur la future stratégie « UE 2020 »⁶⁰ d'une implication dans la stratégie de toutes les régions de l'UE paraît-elle positive au CESE de France.

Le Livre blanc du Comité des Régions sur la gouvernance à multi-niveaux propose pour sa part notamment que des plans d'action régionaux et locaux

⁵⁸ Consultation sur la future stratégie « UE 2020 », p. 13.

⁵⁹ Avis du CESR d'Île-de-France sur *La dimension régionale de la stratégie de Lisbonne – Bilan, actualité et perspectives*, rapporté par M. Jean-Louis Girodot (novembre 2009).

⁶⁰ Consultation sur la future stratégie « UE 2020 », p. 13.

viennent nourrir la Méthode ouverte de coordination (MOC) et soient le cas échéant pris en compte dans le cadre des Programmes nationaux de réforme⁶¹.

Il importera également de favoriser une cohérence et une coordination accrue de la stratégie « UE 2020 », processus à dix ans, avec la stratégie européenne et nationale de développement durable, dont l'échéance est plus lointaine.

Ainsi, pour la période 2010-2020 qui s'ouvre, les objectifs de la future stratégie « UE 2020 » visant à redynamiser la stratégie de Lisbonne et à la mettre réellement en œuvre dans l'Union et dans chacun de ses États membres devraient s'inscrire dans cette stratégie de développement durable et tenir compte notamment des engagements déjà pris en matière environnementale au sein de l'Union européenne pour prolonger les efforts entrepris sur la durée.

CONCLUSION

Sortir de la crise, prévenir de nouvelles crises et favoriser une croissance durable suppose une réforme profonde de la gouvernance mondiale, dans laquelle l'Union européenne doit tenir toute sa place.

Cela passe également par une rénovation de la stratégie de Lisbonne, même si ses principes fondateurs restent pertinents : sa dimension extérieure doit être renforcée, le programme communautaire conforté, la mise en œuvre par les États membres mieux suivie d'effets, son pilotage et son appropriation améliorés. Une meilleure implication du Parlement européen et des parlements nationaux, des partenaires sociaux mais aussi de la société civile au niveau européen, national et régional, en constitue l'un des éléments. Par cette communication sur la future stratégie « UE 2020 », le CESE de France espère y contribuer en s'inscrivant dans la continuité de ses précédentes initiatives. Une coordination et une cohérence affirmées avec la stratégie nationale et européenne de développement durable doivent être aussi organisées.

Cela nécessite enfin un accroissement progressif des moyens budgétaires de l'Union, qui devrait se traduire dans les prochaines perspectives financières.

⁶¹ Avis d'initiative du Comité des Régions, *Livre blanc du Comité des Régions sur la gouvernance à multi-niveaux*, rapporté par MM. Luc Van Den Brande et Michel Delebarre (juin 2009).

ANNEXE

Annexe 1 : Vote par la délégation pour l'Union européenne, le 15 décembre 2009

Ont voté pour : 10

Groupe de la CFDT	Mme Évelyne Pichenot
Groupe de la CFTC	M. Michel Coquillion
Groupe de la CGT	M. Christian Dellacherie
Groupe de la coopération	M. Yves Dezellus
Groupe des entreprises publiques	Mme Anne Duthilleul
Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement	M. Henri Feltz
Groupe de la mutualité	Mme Nora Tréhel
Groupe des personnalités qualifiées	M. Georges de La Loyère
Groupe de l'UNAF	Mme Chantal Lebatard
Groupe de l'UNSA	M. Jacques Duron

TABLE DES SIGLES

CDSEI	Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales
CESE	Conseil économique, social et environnemental de France
CESR	Conseil économique et social régional
ETI	Entreprises de taille intermédiaire
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FSE	Fonds social européen
GES	Gaz à effet de serre
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MOC	Méthode ouverte de coordination
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
PAC	Politique agricole commune
PCRD	Programme cadre de recherche et développement
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNR	Programme national de réforme
R&D	Recherche et développement
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
UPM	Union pour la Méditerranée